

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTERE D'ETAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 93.15.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	370,00 F
Etranger	450,00 F
Etranger par avion	550,00 F
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule	175,00 F
Changement d'adresse	8,60 F
Microfiches, l'année	450,00 F
(Remise de 10 % au-delà de la 10 ^e année souscrite)	

INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Greffé Général - Parquet Général, Associations	
(constitutions, modifications, dissolutions)	42,00 F
Gérances libres, locations gérances	45,00 F
Commerces (cessions, etc ...)	47,00 F
Société (Statuts, convocation aux assemblées,	
avis financiers, etc ...)	



SOMMAIRE

MAISON SOUVERAINE

Audience privée accordée à S.E. M. Aly MAHER EL SAYED, Ambassadeur d'Egypte (p. 1126).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2000-374 du 4 août 2000 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "EURO INTERCOM S.A.M." (p. 1126).

Arrêté Ministériel n° 2000-375 du 4 août 2000 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "SOCIÉTÉ MONÉGASQUE DE SERVICES DE TELECOMS S.A.M." (p. 1126).

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2000-57 du 11 août 2000 réglementant le stationnement des véhicules à l'occasion d'une manifestation aux Moneghetti (p. 1127).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Avis de recrutement n° 2000-95 d'un Adjoint au Directeur du Premier Degré (Ecole Saint-Charles) (p. 1127).

Avis de recrutement n° 2000-96 d'un(e) caissier(e) au Stade Louis II (p. 1127).

Avis de recrutement n° 2000-98 d'un jardinier au Service de l'Aménagement Urbain (p. 1128).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du Logement.

Local vacant (p. 1128).

Administration des Domaines.

Mise à la location de locaux (p. 1128).

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

Centre Hospitalier Princesse Grace.

*Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un chef de service adjoint en psychiatrie (p. 1128).***MAIRIE***Avis de vacance n° 2000-120 d'un poste de commis-comptable à la Recette Municipale (p. 1129).**Avis de vacance n° 2000-123 d'un poste de concierge au Jardin Exotique (p. 1129).**Avis de vacance n° 2000-128 d'un emploi saisonnier de chauffeur-livreur-magasiner au Service du Commerce et des Halles et Marchés (p. 1129).***INFORMATIONS (p. 1129)****INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES (p. 1130 à p. 1137)****MAISON SOUVERAINE***Audience privée accordée à S.E. M. Aly MAHER EL SAYED, Ambassadeur d'Egypte.*

Le 4 août 2000, S.A.S. le Prince Souverain, qui avait à Ses côtés S.A.S. le Prince Héritaire Albert, a reçu en audience privée S.E. M. Aly MAHER EL SAYED, Ambassadeur d'Egypte en France, à l'occasion de sa visite en Principauté.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2000-374 du 4 août 2000 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "EURO INTERCOM S.A.M."

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée "EURO INTERCOM S.A.M." agissant en vertu des pouvoirs à eux confiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 21 février 2000 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiés par la loi n° 71 du 3 janvier 1924 et par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 25 juillet 2000 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER**

Est autorisée la modification :

– de l'article 3 des statuts relatif à la dénomination sociale qui devient "C.T. INTERNATIONAL S.A.M." ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 février 2000.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au "Journal de Monaco" après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre août deux mille.

Le Ministre d'État,
P. LECLERQ.

Arrêté Ministériel n° 2000-375 du 4 août 2000 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "SOCIETE MONEGASQUE DE SERVICES DE TELECOMS S.A.M."

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée "SOCIETE MONEGASQUE DE SERVICES DE TELECOMS S.A.M." agissant en vertu des pouvoirs à eux confiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 22 mai 2000 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiés par la loi n° 71 du 3 janvier 1924 et par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 25 juillet 2000 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER**

Est autorisée la modification :

– de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 mai 2000.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au "Journal de Monaco" après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre août deux mille.

Le Ministre d'Etat,
P. LECLERCQ.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2000-57 du 11 août 2000 réglementant le stationnement des véhicules à l'occasion d'une manifestation aux Moneghetti.

NOUS, Maire de la Ville de Monaco ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale ;

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine public ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER

Le stationnement de tous les véhicules est interdit des deux côtés du chemin de la Turbie, de l'immeuble "Herculis" à la Frontière de Beausoleil et ce, du samedi 2 septembre 2000 à 19 heures au dimanche 3 septembre 2000 à 20 heures.

ART. 2.

Un couloir de circulation de 3,5 m devra être maintenu libre d'accès afin de permettre l'intervention des véhicules de secours et d'urgence.

Toutes les bouches d'incendie devront être accessibles.

ART. 3.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 4.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 11 août 2000, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 11 août 2000.

P/Le Maire,
L'Adjoint f.f.,
Jean-Marc PASTOR.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Pour les conditions d'envoi des dossiers, se reporter aux indications figurant in fine de l'avis de recrutement.

Avis de recrutement n° 2000-95 d'un Adjoint au Directeur du Premier Degré (Ecole Saint-Charles).

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il a été procédé au recrutement d'un Adjoint au Directeur du Premier Degré (Ecole Saint-Charles).

La durée de l'engagement sera d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 35 ans au moins ;
- être titulaire du Certificat d'Aptitude Pédagogique ou d'un diplôme d'instituteur ;
- justifier d'une expérience professionnelle de quinze ans au moins dans l'enseignement du premier degré.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils devront accepter les contraintes administratives, pédagogiques et horaires liées à l'emploi.

Un entretien avec un jury sera organisé en cas de candidatures posédant un niveau équivalent.

Avis de recrutement n° 2000-96 d'un(e) caissier(e) au Stade Louis II.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il a été procédé au recrutement d'un(e) caissier(e) au Stade Louis II.

La durée de l'engagement sera d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 285/375.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins ;
- présenter de très sérieuses références en matière de tenue de caisse ;
- posséder une formation s'établissant au niveau du baccalauréat et des notions d'informatique ;
- justifier, si possible, des notions de secourisme ;
- avoir une bonne présentation, s'exprimer correctement et avoir le sens des relations ;
- + être apte à assurer un service de jour, week-ends et jours fériés compris ;
- la connaissance de la langue anglaise et italienne est souhaitée.

Avis de recrutement n° 2000-98 d'un jardinier au Service de l'Aménagement Urbain.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'un poste de jardinier sera vacant au Service de l'Aménagement Urbain à compter du 3 octobre 2000.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 232/318.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins et de 45 ans au plus ;
- posséder un diplôme du niveau du CAP ou BEP de plombier ;
- justifier d'une expérience professionnelle en matière d'arrosage automatique ;
- être titulaire du permis de conduire de la catégorie "B" (véhicules légers).

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutements visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - B.P. 672 - MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du Logement.

Local vacant.

Les personnes inscrites en qualité de protégées aux termes de la loi n° 1.118 du 18 juillet 1988 *modifiée*, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation sont informées de la vacance de l'appartement suivant :

- 6, rue Augustin Vento, rez-de-chaussée à gauche, composé de 2 pièces, cuisine, salle d'eau.

Le loyer mensuel est de 3.966 F.

Le délai d'affichage de cet appartement court du 10 au 29 août 2000.

Les personnes protégées intéressées par cette offre de location devront notifier leur candidature au propriétaire ou à son représentant déclaré, pendant ce délai d'affichage, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans le même délai, elles doivent en aviser le Service du Logement.

Administration des Domaines.

Mise à la location de locaux.

L'Administration des Domaines fait connaître qu'elle met en location 960 m² de locaux à usage exclusif de bureaux, livrés brut de décofrage, divisés en lots de 200 m² minimum, sis 41, avenue Hector Otto, immeuble "Le Patio Palace".

Toute candidature devra être envoyée dans les dix jours à compter de la publication du présent avis au Service précité, 24, rue du Gabian, B.P. 719 - MC 98014 Monaco Cedex, et devra mentionner notamment, la nature de l'activité de la société ainsi que la surface souhaitée.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

Centre Hospitalier Princesse Grace

Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un chef de service adjoint en psychiatrie.

Il est donné avis qu'un poste de chef de service adjoint en psychiatrie est vacant au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Les candidat(e)s devront être âgé(e)s de 45 ans au plus et remplir l'une des conditions suivantes :

- être inscrit ou avoir été inscrit sur une liste d'aptitude aux fonctions de maître de conférences agrégé des universités, ou avoir le titre de Professeur des Universités ;

- être docteur en médecine, titulaire d'un diplôme de spécialité et avoir exercé à la date de la prise de fonction deux ans au moins en qualité de chef de clinique des Universités-Assistant des Hôpitaux dans un Centre Hospitalier Universitaire ;

- être docteur en médecine et avoir obtenu le titre de praticien hospitalier ou de praticien hospitalier associé.

Les intéressé(e)s devront adresser leur demande à M. le Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace accompagnée des pièces suivantes :

- extrait de naissance ;
- certificat de nationalité ;
- extrait du casier judiciaire ;
- copie certifiée conforme des diplômes, titres et références.

Les candidatures devront être déposées dans un délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis.

La fonction s'exercera en qualité de titulaire à temps plein, dans le respect des lois et règlements en vigueur dans la Principauté et selon les dispositions statutaires dont il peut être pris connaissance au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Le jury proposera à l'autorité de nomination les candidat(e)s qu'il juge aptes à occuper le poste, classé(e)s par ordre de mérite.

MAIRIE

Avis de vacance n° 2000-120 d'un poste de commis-comptable à la Recette Municipale.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de commis-comptable est vacant à la Recette Municipale.

Les personnes intéressées par cet emploi devront justifier des conditions suivantes :

- être âgées de 30 ans au moins ;
- être titulaires d'un B.T.S. "Comptabilité et Gestion" ;
- posséder une bonne pratique en informatique et de sérieuses références en matière d'utilisation de micro-ordinateurs (Approach, Word, Excel, Access) ;
- une expérience administrative serait appréciée.

Avis de vacance n° 2000-123 d'un poste de concierge au Jardin Exotique.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de concierge est vacant au Jardin Exotique.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder la nationalité monégasque ;
- être âgé de 25 ans au moins ;
- être apte à effectuer un service de surveillance qui nécessite une station debout prolongée ;
- être d'une grande disponibilité en matière d'horaires de travail, en journée comme en soirée et notamment, les samedis, dimanches et jours fériés compris.

Un appartement de fonction sera mis à la disposition de la personne retenue.

Avis de vacance n° 2000-128 d'un emploi saisonnier de chauffeur-livreur-magasinier au Service du Commerce et des Halles et Marchés.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un emploi saisonnier de chauffeur-livreur-magasinier est vacant au Service du Commerce et des Halles et Marchés, jusqu'au 31 octobre 2000 inclus.

Les candidats intéressés par cet emploi devront :

- être âgés de 21 ans au moins et de 50 ans au plus ;
- être titulaires du permis de conduire de catégorie "B" ;
- être aptes à porter des charges lourdes ;
- être disponibles en matière d'horaires de travail, notamment les samedis et jours fériés.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de vacances d'emplois visés ci-dessus, les candidats devront adresser au Secrétariat Général de la Mairie dans un délai de dix jours à compter de leur publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

- une demande sur papier timbré ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront ceux(elles) présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité d'emploi accordée aux personnes de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Théâtre du Fort Antoine

le 21 août, à 21 h,

Spectacle d'humour musical par l'ensemble *Odyssee - Couleurs* cuivres.

Hôtel de Paris - Bar américain

tous les soirs à partir de 22 h,
Piano-bar avec *Enrico Ausano*.

Hôtel Hermitage - Bar terrasse

Tous les soirs à partir de 19 h 30,
Piano-bar avec *Mauro Pagnanelli*.

Cathédrale de Monaco

le 20 août, à 17 h,

A l'occasion du 250^e anniversaire de la mort de J.-S. Bach, récital d'orgue par *Louis Robillard*.

Au programme : *J.-S. Bach, F. Mendelssohn*.

Sporting d'Eté

jusqu'au 20 août, à 21 h,

Spectacle "*Kool & The Gang and Sister Sledge*"

les 21 et 22 août, à 21 h,

Show "*Noches de Cuba*" avec le Tropicana de la Havane

le 23 août, à 21 h,

Soirée "*Prestige de Turquie*". Spectacle "*Adja Pekkan*"

du 25 au 27 août, à 21 h,

Spectacle "*Antonello Venditti*".

Le vendredi 25, feu d'artifice.

Port de Fontvieille

tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante.

Espace Fontvieille

jusqu'au 27 août,
5^e Monte-Carlo Antiquités. Salon International des Antiquaires.

Expositions**Musée Océanographique**

Exposition temporaire Albert 1^{er} (1848-1922) :

Tous les jours, de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Le Micro-Aquarium :

Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

La Méditerranée vivante :

Grâce à des caméras immergées, des images de la mer et de ses animaux sont transmises en direct.

En direct avec les plongeurs du Musée Océanographique :

Sur écran géant de la salle de conférence, quelques-uns des plus beaux sites de plongée de la Méditerranée.

jusqu'au 30 septembre,

Exposition "Parures de la mer", dont le thème allie l'Art et la Science tout en privilégiant l'émotion face à la beauté de la nature.

Musée des Timbres et Monnaies

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne de S.A.S. le Prince Rainier III.

Ouvert tous les jours de 10 h à 17 h.

Maison de l'Amérique Latine

jusqu'au 26 août, de 15 h à 20 h,

Exposition "Les Automates de prestige de la Maison Vichy : du XIX^{ème} au XXI^{ème} siècle" automates anciens et contemporains présentés par la Maison Vichy - l'atelier de fabrication d'automates le plus renommé du monde.

Grimaldi Forum

jusqu'au 27 août,

Exposition d'art contemporain "Air Air" sur le thème des gonflables.

Salle d'Exposition du Quai Antoine 1^{er}

jusqu'au 3 septembre, de 11 h à 19 h,

Exposition des œuvres de *Leonardo Cremonini*.

Espace Artcurial

jusqu'au 9 septembre,

Exposition "Nouvelles pistes" de *Richard Texler*.

Galerie Marlborough (Quai Antoine 1^{er})

jusqu'au 30 septembre,

Exposition inaugurale d'artistes américains ou hispaniques.

Jardins du Casino

jusqu'à mi-octobre,

Festival International de Sculpture Contemporaine de Monte-Carlo (en plein air) sur le thème "La Sculpture Américaine".

Congrès**Hôtel Méridien Beach Plaza**

du 22 au 27 août,

Tisam International

du 24 au 26 août,

Mercury Travel

du 25 au 27 août,

Ericsson.

Hôtel de Paris

du 25 au 27 août,

Nor Dialog.

Hôtel Métropole

du 24 au 26 août,

Mercury Travel.

Hôtel Abela

le 24 août,

Biotherm.

Centre de Congrès

les 24 et 25 août,

Tirage au sort de l'Union Européenne de Football Association.

Sports**Stade Louis II**

le 20 août, à 20 h.

Championnat de France de Football, Première Division :

Monaco - Guingamp

le 25 août, à 20 h 45.

Edition 2000 de la Finale de la Super Coupe de Football opposant l'équipe du *Réal de Madrid* (vainqueur de l'UEFA Champions League) à celle du *Galatasaray* (vainqueur de l'UEFA Cup).

Monte-Carlo Country Club

le 20 août,

Challenge *Y. Embiricos - Stableford*.

*
* *

INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES

GREFFE GENERAL**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Gérard LAUNOY, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la S.A.M. "THE WORLD SPORT ORGANISATION", a autorisé le syndic Bettina DOTTA à céder de gré à gré à la société SENDMAIL, les biens objet de la requête, pour le prix de VINGT CINQ MILLE NEUF CENTES FRANCS (25.900 francs), tous frais accessoires à la cession demeurant à la charge de l'acquéreur.

Monaco, le 11 août 2000.

Le Greffier en Chef,
Antoine MONTECUCCO.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Gérard LAUNOY, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la S.A.M. "THE WORLD SPORT ORGANISATION", a autorisé le syndic Bettina DOTTA à céder de gré à gré à la société QC-NS Limited, les biens objet de la requête, pour le prix de DIX SEPT MILLECINQUANTE FRANCS (17.050 francs), tous frais accessoires à la cession demeurant à la charge de l'acquéreur.

Monaco, le 11 août 2000.

Le Greffier en Chef,
Antoine MONTECUCCO.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Gérard LAUNOY, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la S.A.M. "THE WORLD SPORT ORGANISATION", a autorisé le syndic Bettina DOTTA à céder de gré à gré à M. Anthony BROOKING, les biens objet de la requête, pour le prix de TRENTE NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE FRANCS (39.550 francs), tous frais accessoires à la cession demeurant à la charge de l'acquéreur.

Monaco, le 11 août 2000.

Le Greffier en Chef,
Antoine MONTECUCCO.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Gérard LAUNOY, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la S.A.M. "THE WORLD SPORT ORGANISATION", a autorisé le syndic Bettina DOTTA à céder de gré à gré à la société MONACO TELECOM, les biens objet de la requête, pour le prix de QUARANTE ET UN MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS (41.750 francs), tous frais accessoires à la cession demeurant à la charge de l'acquéreur.

Monaco, le 11 août 2000.

Le Greffier en Chef,
Antoine MONTECUCCO.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Gérard LAUNOY, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la S.A.M. "THE WORLD SPORT ORGANISATION", a autorisé le syndic Bettina DOTTA à céder de gré à gré à la société UBS MONACO, les biens objet de la requête, pour le prix de CENT CINQUANTE SEPT MILLE CENT FRANCS (157.100 francs), tous frais accessoires à la cession demeurant à la charge de l'acquéreur et sous réserve de l'homologation ultérieure de ladite cession par le Tribunal.

Monaco, le 11 août 2000.

Le Greffier en Chef,
Antoine MONTECUCCO.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Gérard LAUNOY, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la S.A.M. "THE WORLD SPORT ORGANISATION", a autorisé le syndic Bettina DOTTA à céder de gré à gré à la société SOLSI CONSEIL, les biens objet de la requête, pour le prix de DIX NEUF MILLE SEPT CENTS FRANCS (19.700 francs), tous frais accessoires à la cession demeurant à la charge de l'acquéreur.

Monaco, le 11 août 2000.

Le Greffier en Chef,
Antoine MONTECUCCO.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA

Docteur en Droit - Notaire

26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

CESSION DE DROIT AU BAIL*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 22 novembre 1999, modifié par acte du 4 juillet 2000 et réitéré le 2 août 2000, M. et M^{me} Jean GIACONE, demeurant à Monaco, 16, escaliers du Castelleretto et M. Robert SUSINI, demeurant à Monaco, escaliers du Marché, ont cédé à la Société Anonyme Monégasque dénommée

"PALAIS DE L'AUTOMOBILE", dont le siège social est à Monte-Carlo, 7 ter, rue des Orchidées, le droit au bail des locaux situés à Monaco, Villa Bulgheroni, 1, boulevard du Jardin Exotique.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 août 2000.

Signé : CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA

Docteur en Droit - Notaire

26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

FIN ET RENOUELEMENT DE CONTRAT DE GERANCE

Deuxième Insertion

La gérance libre consentie par M^{me} Arlette RAYBAUD, demeurant à Monte-Carlo, 20, boulevard Princesse Charlotte, veuve en unique noces, non remariée de M. César MENICONI, à M^{me} Françoise MENICONI, demeurant à Monte-Carlo, 8, rue Bellevue, épouse de M. Jean, Pierre MELIS, concernant le fonds de commerce de "salon de coiffure, et vente de parfumerie et flaconnage" exploité dans des locaux situés à Monaco, 24, avenue de la Costa, sous l'enseigne "ROGER COIFFURE" venant à expiration a été renouvelée pour une durée de trois années suivant acte reçu par M^e CROVETTO-AQUILINA, le 30 mai 2000, réitéré le 3 août 2000.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les délais de la loi.

Monaco, le 18 août 2000.

Signé : CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 17 mai 2000, réitéré aux termes d'un acte reçu par ledit notaire, le 4 août 2000,

M. Roger ROSSI et M^{me} Madeleine MASSONI, son épouse, demeurant 15, rue Honoré Labande, à Monaco, ont cédé à la "S.C.S. Marcel TOMATIS & Cie", au capital de 100.000 F, avec siège 16, rue Grimaldi, à Monaco, le droit au bail des locaux sis au rez-de-chaussée de l'immeuble 1, rue de l'Eglise, à Monaco-Ville.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 août 2000.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

"CENTACHROME" (Société Anonyme Monégasque)

DISSOLUTION ANTICIPEE

I. - Aux termes d'une délibération prise au siège social, le 31 juillet 2000 les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée "CENTACHROME", réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé, à l'unanimité :

a) La dissolution anticipée de la société à compter du 31 juillet 2000.

b) De nommer aux fonctions de liquidateur, conformément à l'article 21, M^{me} Blandine AUDENAERDE, domiciliée n° 51, avenue Hector Otto, à Monaco, avec les pouvoirs les plus étendus, suivant la loi et les usages en la matière afin de procéder aux opérations de liquidation de la société et pour mission de réaliser notamment à l'amiable, tout l'actif de la société, d'éteindre son passif, de procéder à une ou plusieurs distributions aux

Actionnaires et de répartir le surplus de la liquidation entre ceux-ci.

c) De fixer le siège de la liquidation au Cabinet de M. MELAN, 14, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

d) De prendre acte qu'en application des dispositions de l'ordonnance souveraine sur les sociétés commerciales, les mandats des Commissaires aux Comptes se poursuivent jusqu'à la clôture des opérations.

II. - L'original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, susvisée, du 31 juillet 2000, a été déposé, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du 9 août 2000.

III. - Une expédition de l'acte de dépôt, précité, du 9 août 2000 a été déposée avec les pièces annexes au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 18 août 2000.

Monaco, le 18 août 2000.

Signé : H. REY.

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première Insertion

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 février 2000, M^{me} Liliane LAVAGNA, née LAFON le 29 mars 1937 demeurant 6, boulevard Rainier III à Monaco, a cédé à la S.C.S. GORGONE & Cie, Société en Commandite Simple au capital de 200.000 F et dont le siège social est à Monaco 1, rue des Géranium, le droit au bail portant sur un local commercial au rez-de-chaussée et une cave en sous-sol, situés 1, rue des Géraniums à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les locaux loués, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 18 août 2000.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Première Insertion

Aux termes d'un acte en date du 2 mai 2000, la BANQUE GENERALE DU COMMERCE, dont le siège social est situé 36, rue Marbeuf à Paris,

a cédé à la BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, dont le siège est situé 26, boulevard Royal au Luxembourg.

Un fonds de commerce de succursale de banque, exploité dans des locaux situés 6, square Beaumarchais à Monaco et 14, quai Jean-Charles Rey à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, à la BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, 6, square Beaumarchais à Monaco, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 18 août 2000.

"LES THERMES MARINS DE MONTE-CARLO"

Société Anonyme Monégasque
Siège social : 2, avenue de Monte-Carlo - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins de Monte-Carlo, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, le 13 septembre 2000, à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice 1999-2000.

- Rapport des Commissaires sur les comptes dudit exercice.

- Lecture du Bilan et du Compte de Pertes et Profits établis au 31 mars 2000 ; approbation de ces comptes, quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion.

- Affectation des résultats.

- Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895.

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

“LES THERMES MARINS DE MONTE-CARLO”

Société Anonyme Monégasque
Siège social : 2, avenue de Monte-Carlo - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins de Monte-Carlo, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, au siège social, le 13 septembre 2000, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, avec l'ordre du jour suivant :

- Conversion du capital social en Euros.
- Augmentation de capital.
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

“S.A.M. D'ENTREPRISE DE SPECTACLES”

Société Anonyme Monégasque
au capital de 250.000 F
Siège social : Sporting d'Hiver - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social, le 13 septembre 2000, à 16 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 1999-2000.
- Rapport des Commissaires sur les comptes dudit exercice.
- Lecture du Bilan et du Compte de Pertes et Profits établis au 31 mars 2000 ; approbation de ces comptes et quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion.
- Affectation des résultats.
- Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895.
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

“S.A.M. D'ENTREPRISE DE SPECTACLES”

Société Anonyme Monégasque
au capital de 250.000 F
Siège social : Sporting d'Hiver - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, au siège social, le 13 septembre 2000, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, avec l'ordre du jour suivant :

- Conversion du capital social en Euros.
- Augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration.

ASSOCIATION

RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE ASSOCIATION CONSTITUEE ENTRE MONEGASQUES

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.072 du 27 juin 1984 concernant les associations et de l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel n° 84-882 du 25 septembre 1984 fixant les modalités d'application de ladite loi, le Secrétariat Général du Ministère d'Etat, soussigné, délivre récépissé de la déclaration déposée par l'association constituée entre Monégasques et dénommée “... pour la Méditerranée.”

Cette association, dont le siège est situé 74, boulevard d'Italie, à Monaco, a pour objet :

“d'aider à la création et au développement d'événements ou de projets culturels ou économiques autour de la Méditerranée, ainsi que tout projet permettant une meilleure communication entre les populations et les pays riverains de la Méditerranée”.

Monaco, le 18 août 2000.

AMERICAN EXPRESS BANK (SWITZERLAND) S.A.

Succursale de Monaco

BILAN AU 31 DECEMBRE 1999
(en milliers d'Euros)**ACTIF**

Caisse, banques centrales, C.C.P.	131
Créances sur les établissements de crédit	46,345
A vue	11,132
A terme	35,213
Créances sur la clientèle	889
Comptes ordinaires débiteurs	889
Immobilisations incorporelles	595
Immobilisations corporelles	105
Autres actifs	54
Comptes de régularisation	15
TOTAL DE L'ACTIF	48,134

PASSIF

Dettes envers les établissements de crédit	399
A vue	399
Comptes créditeurs de la clientèle	42,246
Comptes d'épargne à régime spécial	144
Autres dettes :	
A vue	12,424
A terme	29,678
Autres passifs	125
Comptes de régularisation	41
Capital souscrit	5,500
Résultat de l'exercice	(177)
TOTAL DU PASSIF	48,134

HORS BILAN en milliers d'Euros**ENGAGEMENTS REÇUS**

Engagements de garantie

Engagements reçus d'établissements de crédit 762

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 1999**(en milliers d'Euros)****PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

Intérêts et produits assimilés	506
Intérêts et produits assimilés avec les établissements de crédit	368
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	138
Intérêts et charges assimilés	421
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	421
Produit net bancaire (PNB)	85
Commissions (produits).....	35
Gains sur opérations financières.....	36
Solde en bénéfice des opérations de change.....	36

AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES

Charges générales d'exploitation	321
Frais de personnel	196
Autres frais administratifs	125
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	12
Résultat ordinaire.....	(177)

RESULTAT DE L'EXERCICE	(177)
-------------------------------------	--------------

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 9.867 du 26 juillet 1990.

Dénomination FCP	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 11 août 2000
Monaco Patrimoine	26.09.1988	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B	3.024,80 EUR
Lion Invest Monaco	17.10.1988	Crédit Lyonnais European Funds	Crédit Lyonnais	4.199,05 EUR
Azur Sécurité - Part "C"	18.10.1988	Barclays Gestion S.N.C.	Barclays Bank PLC	6.118,87 EUR
Azur Sécurité - Part "D"	18.10.1988	Barclays Gestion S.N.C.	Barclays Bank PLC	5.457,46 EUR
Paribas Monaco Obli-Euro	03.11.1988	Paribas Asset Management Monaco SAM	Paribas	356,41 EUR
Monaco valeurs	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	317,63 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Gestion S.N.C.	Barclays Bank PLC	16.090,53 USD
Caixa Actions Françaises	20.11.1991	Caixa Investment Management SAM	Sté Monégasque de Banque Privée	566,80 EUR
Monactions	15.02.1992	M.M.G. Monaco S.A.M.	Financière Wargny	1.353,79 EUR
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	2.218,22 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	2.525,59 EUR
Monaco Expansion	31.01.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	3.826,55 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	3.741,67 USD
Monaco Court Terme	30.09.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	3.751,33 EUR
Gothard Court Terme	27.02.1996	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	872,82 EUR
Monaco Recherche	27.02.1996	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	2.111,02 EUR
sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 15				
BMM Capital Obligation	16.01.1997	M.M.G. Monaco S.A.M.	Banque Martin-Maurel	2.881,43 EUR
BMM Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.G. Monaco S.A.M.	Banque Martin-Maurel	1.678,65 EUR
CL Europe Sécurité 3	24.03.1997	Crédit Lyonnais European Funds	Crédit Lyonnais	245,96 EUR
CL Europe Sécurité 4	24.03.1997	Crédit Lyonnais European Funds	Crédit Lyonnais	247,10 EUR
Monaco Recherche	30.10.1997	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	3.373,26 EUR
sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 30				
Monaco Recherche	09.03.1998	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	5.374,35 USD
sous l'égide de la Fondation Princesse Grace - USD				
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	1.107,53 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	1.065,97 USD
Monaction Europe	19.06.1998	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	1.545,01 EUR
Monaction International	19.06.1998	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	1.306,70 USD
Monaco Recherche	06.08.1998	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	2.967,14 EUR
sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 30 BIS				
Gothard Actions	25.09.1998	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	4.533,87 EUR
CFM Court Terme Dollar	31.05.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.061,80 USD
Monaco Recherche	29.06.1999	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	3.257,37 EUR
sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 50				
Monaco Recherche	09.07.1999	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	3.111,04 EUR
sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 15 BIS				
Gothard Trésorerie Plus	15.12.1999	SAM Gothard Gestion Monaco	Banque du Gothard	1.010,00 EUR
CCF Monaco Patrimoine	05.07.2000	E.F.A.E.	C.C.F. (Monaco)	203,28 EUR

Fonds Commun de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 10 août 2000
M. Sécurité	29.02.1993	B.F.T. Gestion 2	Crédit Agricole	417.312,07 EUR

Fonds Commun de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 16 août 2000
Natio Fonds Monte-Carlo "Court Terme"	14.06.1989	Natio Monte-Carlo SAM	B.N.P.	2.929,76 EUR

Le Gérant du Journal : Gilles TONELLI

455-AD

IMPRIMERIE DE MONACO
